

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'ACTION DE LA MILDECA  
DANS LES TERRITOIRES  
EN 2018

**Novembre 2019**



PREMIER MINISTRE



L'année 2018 aura été une année de transition.

Elle marque l'arrivée à échéance du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017, qui était le premier plan ayant un champ élargi aux conduites addictives.

En décembre 2018, à l'issue d'une vaste concertation et d'une phase d'arbitrages interministériels, le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 a été adopté par le gouvernement. Il vise à créer un élan et accompagner une prise de conscience dans l'ensemble de la société, pour diminuer les consommations de produits psychoactifs, licites ou illicites, et les conduites addictives avec ou sans substance, à porter un discours public clair sur les risques et les dommages des addictions en ayant une attention particulière pour les enfants et adolescents. Il renforce les réponses apportées aux conséquences des addictions pour les individus et la société et témoigne d'un engagement fort contre les trafics. Il propose de nouvelles mesures pour la recherche, l'observation et le développement de la coopération internationale. Ce plan précise les priorités et principales mesures à mettre en œuvre au niveau national mais également au cœur des territoires pour agir au plus près des publics concernés en tenant compte des spécificités et priorités régionales.

Avec ce nouveau plan, la question territoriale prend une nouvelle dimension.

Grâce, d'une part, à un pilotage régional renouvelé, qui se concrétisera en 2019 par l'élaboration de feuilles de route régionales déclinant les orientations nationales du plan de mobilisation contre les addictions au regard des spécificités locales.

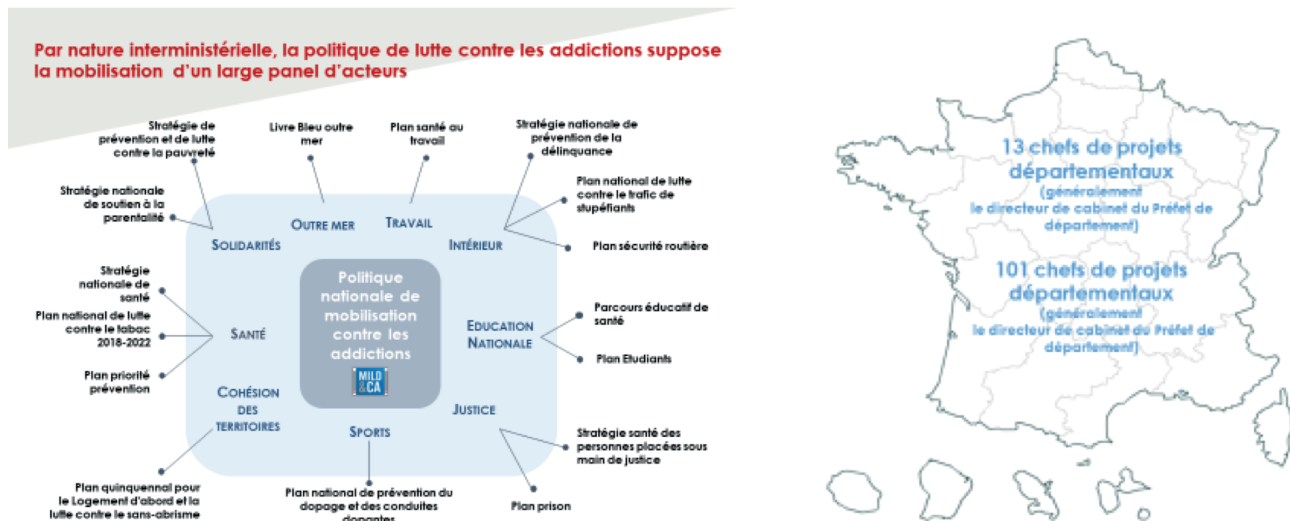
D'autre part, avec le lancement du premier appel à projet de la MILDECA au niveau national à destination des collectivités territoriales, invitées à s'engager aux côtés de l'État dans la construction d'un plan d'actions global contre les conduites à risques des jeunes liées aux substances psychoactives sur leur territoire. C'est ainsi que 11 communes (ou groupement de communes) ont contractualisé avec la MILDECA en 2018. D'autres communes ont par ailleurs initié des travaux avec les chefs de projets en préfecture.

Le présent rapport expose les modalités d'organisation, de pilotage des sujets et des crédits constituant l'action de la MILDECA dans les territoires au cours de l'année 2018, au travers des réponses fournies par les chefs de projets départementaux et régionaux à l'enquête qui leur a été transmise pendant l'été 2019.



# SYNTHÈSE NATIONALE 2018

## 1. L'animation locale de la politique interministérielle de lutte contre les addictions reste principalement organisée à l'échelon départemental, même si la régionalisation se déploie progressivement



### Rappel

Au niveau territorial les chefs de projets de la MILDECA sont désignés au sein de l'équipe préfectorale. Ainsi à quelques exceptions près, c'est le directeur de cabinet du préfet qui est le chef de projets MILDECA et qui est chargé d'animer cette politique par nature interministérielle.

En 2018, dans 75% des départements, au moins un comité de pilotage relatif aux sujets MILDECA s'est tenu (70% en 2017). Dans 72% des cas, ces comités de pilotage sont à l'initiative des services du cabinet du préfet de département et dans 17% de la DDCS.

Les pilotages les plus dynamiques (en nombre de réunion et de sujets traités) sont observés dans les territoires où le travail avec l'ARS est le plus partenarial (participation du chef de projet MILDECA aux réunions de travail des ARS et inversement).

On peut en revanche regretter l'absence de temps de travail spécifique au pilotage des sujets MILDECA dans certains départements sur toute une année. La coordination se limitant dans ce cas à de simples échanges d'informations, ne permettant pas d'établir de véritable diagnostic, ni d'élaborer de plan d'action et conduisant souvent à financer les mêmes actions d'une année sur l'autre, sans véritable évaluation ni concertation.

D'autres départements, au contraire, travaillent au sein d'un cercle très élargi, en faisant contribuer les services de l'État, l'ARS, le Parquet, le Rectorat, mais aussi les associations, les collectivités locales, dans le cadre des comités de pilotage ou de groupes de travail thématiques.

En revanche, la dimension régionale dans le pilotage n'apparaît pas toujours clairement, même si dans certains territoires, les pratiques évoluent progressivement.

En effet, certaines préfetures de région ont organisé en 2018 un temps de travail physique - ou à distance pour des raisons logistiques évidentes - pour assurer le pilotage interministériel et la concertation territoriale entre chefs de projets régional et départementaux.

## 2. Un engagement de plus en plus affirmé des collectivités territoriales dans la lutte contre les addictions

### 2.1. Les collectivités territoriales partenaires des chefs de projets locaux de la MILDECA

55% des chefs de projets départementaux disent travailler spécifiquement avec certaines collectivités territoriales, autour d'un projet ou d'une thématique liée à la lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Ce partenariat apparaît dans la part de cofinancements aux projets apportés par les collectivités locales. En moyenne, 24% des cofinancements des actions décidées par les chefs de projets sont issus des collectivités territoriales (25% en 2017).

Les échanges avec les communes se font souvent dans le cadre du contrat communal ou intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance (CCISPD), ou du contrat local de santé (CLS) avec l'ARS.

Il a été fait le choix, dans le présent rapport d'activité pour l'année 2018, de mettre l'accent sur les actions et les démarches concertées entre les chefs de projets et les collectivités territoriales qui sont donc recensées dans chaque synthèse régionale (ci-après).

#### Rappel

#### La capacité d'action des maires et des élus locaux dans la lutte contre les addictions

Les conduites addictives résultent d'une interaction entre plusieurs facteurs liés aux produits (certains sont plus addictifs que d'autres), aux individus (ils ne sont pas tous égaux face au risque d'addiction) et à l'environnement, qui expose plus ou moins chacun aux incitations à consommer des substances psychoactives. Le maire peut jouer un rôle sur ces deux dernières composantes, en particulier pour les jeunes : les aider, aux côtés des familles et de l'école, à acquérir des compétences pour être en capacité de mieux résister, pour que les expérimentations, souvent inéluctables à l'adolescence, ne dérivent pas vers des consommations à risque ; favoriser le caractère protecteur des environnements.

Constituer un environnement protecteur, c'est veiller à réduire les incitations à consommer auxquelles est exposée la population, sous forme de publicité, de pression du cercle amical, d'accessibilité des produits. En particulier, l'interdiction de vente aux mineurs de l'alcool, du tabac et des jeux d'argent doit être respectée.

Un environnement protecteur se construit également par un travail en amont et davantage concerté pour que les soirées et les fêtes qui animent la vie locale soient réussies, sans accident, violence ou trouble à l'ordre public associés.

En tant qu'employeur, le maire doit aussi veiller à organiser pour ses agents un environnement professionnel et des conditions de travail qui n'aggravent pas les fragilités individuelles et ne génèrent pas des incitations à consommer par une pression excessive sur la performance mais aussi par la pratique des pots avec consommation d'alcool ou l'accessibilité de l'alcool sur le lieu de travail.

#### Les 3 étapes pour construire une politique municipale de prévention des conduites addictives

- **Réaliser un diagnostic local** : pour comprendre les pratiques et les consommations dans la collectivité publique et donc mieux connaître les risques. Il convient d'y associer les services municipaux, les partenaires institutionnels, les acteurs locaux ou associatifs et les habitants eux-mêmes.
- **Définir l'action municipale** :
  - A travers des campagnes d'information et de sensibilisation à destination des services municipaux (pour le public comme pour eux-mêmes)
  - En utilisant les pouvoirs de police du maire pour faire respecter les interdits de vente de tabac et d'alcool aux mineurs par exemple ;
  - En favorisant et en soutenant des programmes de prévention scientifiquement validés à destination des jeunes (en milieu scolaire ou en famille).
  - Évaluer et suivre la démarche : une bonne occasion de réunir tous les acteurs impliqués au sein d'une instance de dialogue.

En savoir plus : guide pratique « Le maire face aux conduites addictives », MILDECA-AMF, novembre 2019

## 2.2. Les collectivités territoriales engagées dans un plan d'action global, suite à l'appel à projet national de la MILDECA en 2018

La MILDECA a lancé en mars 2018 un appel à projets visant à favoriser une action globale en direction des jeunes contre les consommations à risque d'alcool, de cannabis et de tabac. L'objectif étant d'aider les collectivités désireuses de changer la donne, à l'échelle de leur territoire.

Plus de 70 collectivités ont candidaté à cet appel à projets témoignant de leur engagement contre les addictions. Onze collectivités ont été retenues suite à l'examen des dossiers : Nice (06), Montrabé (31), Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée (34), Fontaine (38), Cherbourg en Cotentin (50), Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre (59), Merville (59), Calais (62), Rosny-sous-Bois (93), La Possession (974), Petite Terre (975).

Au total près d'1,5 million de personnes sont concernées.

Les projets élaborés par ces collectivités sont présentés dans les synthèses régionales ci-après, mais de façon générale, il est attendu de ces plans d'actions une évolution des consommations des jeunes grâce à 3 axes de travail :

- une transformation des représentations associées aux produits psychoactifs (alcool, tabac, cannabis), en particulier par une meilleure connaissance des risques et dommages associés ;
- une diminution de l'accessibilité des produits licites (alcool, tabac), notamment par le respect de l'interdiction de vente de ces derniers aux mineurs ;
- la création d'un environnement familial protecteur et la mobilisation des adultes et des jeunes eux-mêmes.

**Les collectivités lauréates de l'appel à projet national 2018**  
**« Conduire à l'échelle d'un territoire une action globale en direction des jeunes contre les consommations à risque d'alcool, de cannabis et de tabac »**



### 3. Les actions financées dans le cadre des appels à projets MILDECA lancés par les préfetures

#### Rappel

Les crédits d'intervention et les appels à projet au niveau territorial

- Des crédits sont alloués par la MILDECA aux préfetures de région, qui délèguent à leur tour aux préfetures de département pour susciter et soutenir des initiatives de lutte contre les conduites addictives portées par des acteurs locaux (crédits d'intervention alloués par la loi de finances). En 2018, plus de 8,5 millions d'euros de dotation initiale ont été délégués.

Au niveau territorial, le chef de projet de la MILDECA définit des objectifs de prévention des conduites addictives, partagés avec les services territoriaux de l'État, sous forme d'un appel à projet MILDECA annuel (appel à projet départemental et/ou régional).

L'instruction annuelle datée du 18 décembre 2017 pour la campagne 2018 (en annexe) rappelle les règles d'engagement de ces crédits d'impulsion et de coordination.

- Par ailleurs, les ARS disposent de crédits d'intervention issus du Fonds d'intervention régional (FIR) et du Fonds national de lutte contre le tabac (qui devient Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives en 2019). Ils permettent de soutenir, dans le cadre généralement d'un appel à projets régional, des actions contribuant à la lutte contre les addictions sur leurs territoires, en cohérence avec leurs projets régionaux de santé 2018-2022 et leur programme régional de réduction du tabagisme.

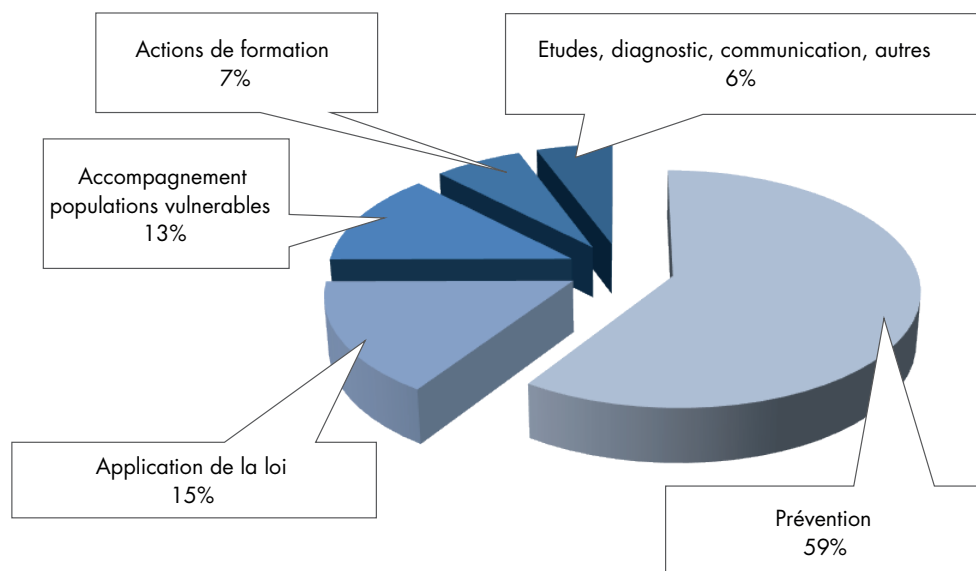
#### 3.1. Les modalités d'organisation retenues pour les appels à projet MILDECA dans les départements sont variables

En 2018, l'ensemble des préfetures de département et certaines préfetures de région ont organisé un appel à projets. Dans 14% des départements, l'appel à projets MILDECA a été mutualisé avec un autre appel à projet : appel à projets du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), appel à projets du plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR), appel à projets de l'ARS. De nombreux départements, sans mutualiser les procédures des appels à projet, procèdent à des examens croisés des dossiers.

18% des départements ont recours à une plateforme de dépôt des dossiers dématérialisée (que sont KEEO, démarche simplifiée ou les plateformes utilisée par l'ARS).

#### 3.2. La typologie des actions financées dans le cadres des appels à projet locaux reste proche de celle des années précédentes

Typologie des actions



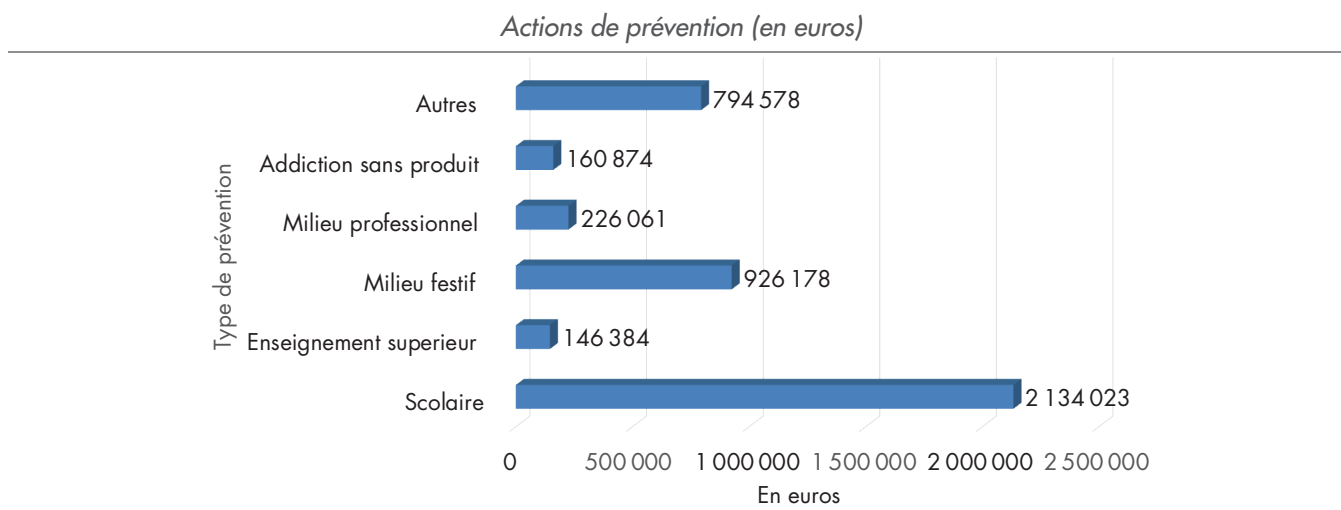


### 3.2.1. Les actions de prévention restent majoritaires

En 2018, les actions de prévention représentent 59% des dépenses (52% en 2017 et 60% en 2016).

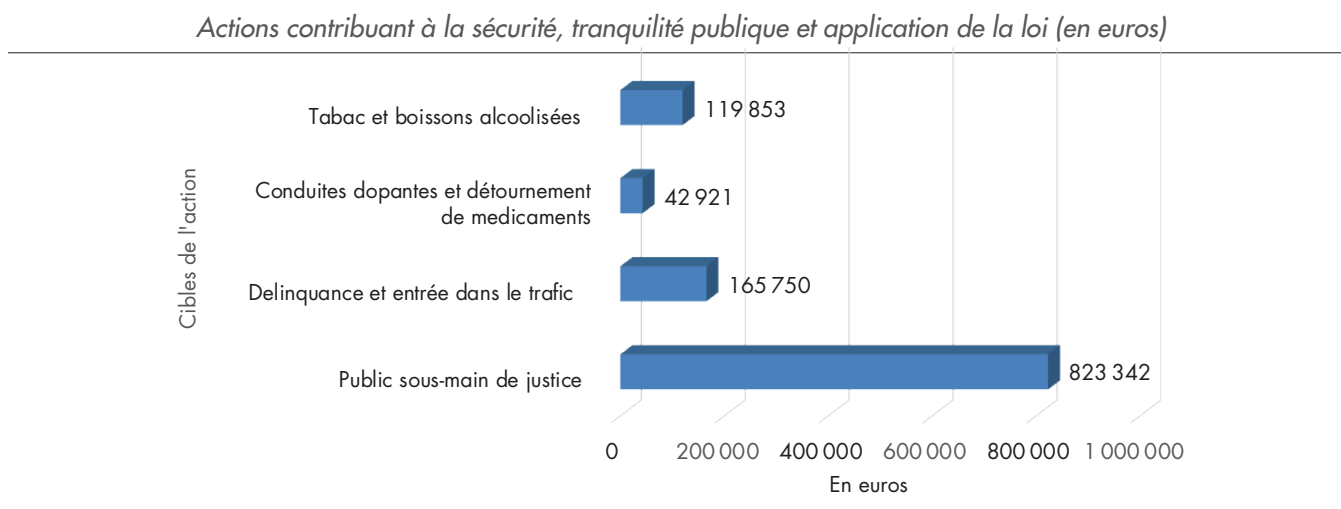
Sur les 4 334 098 euros affectés à des actions de prévention, 49% financent des actions de prévention en milieu scolaire et 21% des actions de prévention en milieu festif (proportions comparables en 2016 et 2017).

On peut par ailleurs constater que les actions de prévention des addictions sans produits (écrans notamment) se développent progressivement (de 2% en 2017 à 4% en 2018).



### 3.2.2. La mobilisation des leviers de sécurité, tranquillité publique et application de la loi reste à approfondir

Sur les 15% des actions contribuant à la sécurité, tranquillité et application de la loi, la grande majorité (72%) sont des actions visant les publics sous-main de justice et 14% des actions de lutte contre la délinquance et l'entrée dans le trafic.



En revanche, la mobilisation des leviers réglementaires à disposition des préfetures, en matière de suivi et de contrôle des débits de boisson, de tabac, de jeux d'argent et de hasard, reste à conforter dans la plupart des territoires : autorisation préfectorale d'ouverture, organisation d'opérations de contrôle, avertissements, voire mesures de fermeture administrative prononcées en cas de non-respect de la réglementation (interdiction de vente aux mineurs, affichage, troubles à l'ordre et la tranquillité publics,...).

Sur la question de l'alcool et du respect des interdits protecteurs, certaines préfetures de département ont néanmoins commencé à nouer des liens avec les débitants de boisson (dans le cadre de conseils de la nuit, de chartes en partenariat

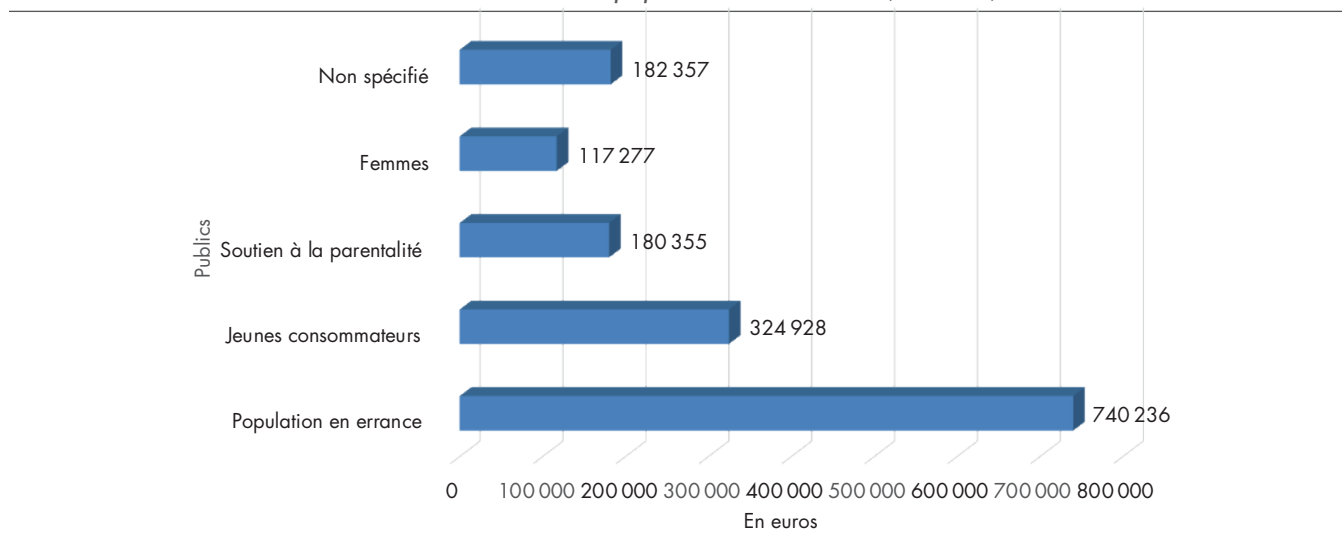
avec l'UMIH notamment) et la mobilisation effective des communes dans le cadre des pouvoirs de police du maire a été recherchée.

### 3.2.3. La part des actions à destination des publics vulnérables progresse

Entre 2017 et 2018, la part des actions relatives à l'accompagnement médico-social dans le cadre d'appels à projets locaux est passée de 16% à 19%.

En 2018, ces actions d'accompagnement en faveur des populations vulnérables concernent en majorité les populations en errance (47%) et l'accompagnement des jeunes consommateurs vers les consultations jeunes consommateurs (21% en 2018 contre seulement 16% en 2017).

Actions en faveur des populations vulnérables (en euros)

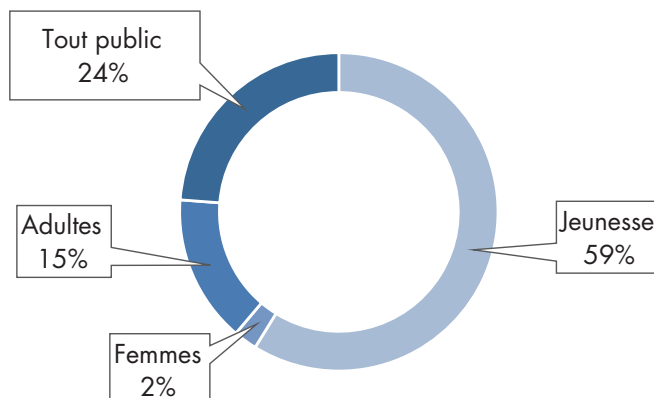


### 3.3. Les actions visent en majorité un public jeune et sont en grande partie portées par des associations

Sur l'ensemble des actions financées, la jeunesse est la principale cible.

Public cible des actions

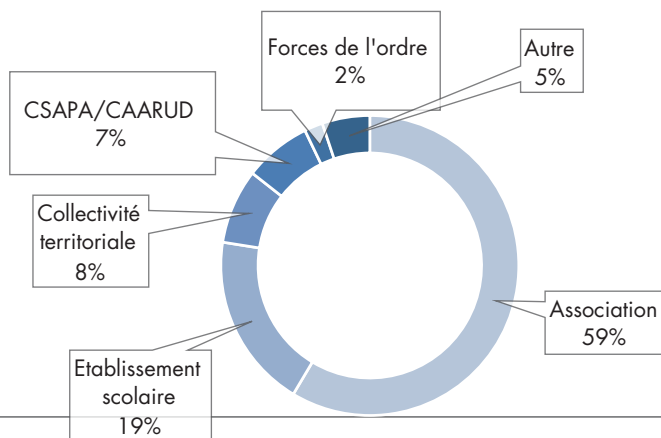
Public cible	Nombre d'actions	€ MILDECA	€ Cofinancements
Jeunesse	1045	4748497,2	9136141
Femme	43	124257	766568
Adulte	265	1486903	3428654
Tout Public	428	2143700	6633531



Les principaux porteurs de projet sont les associations présentes sur le territoire.

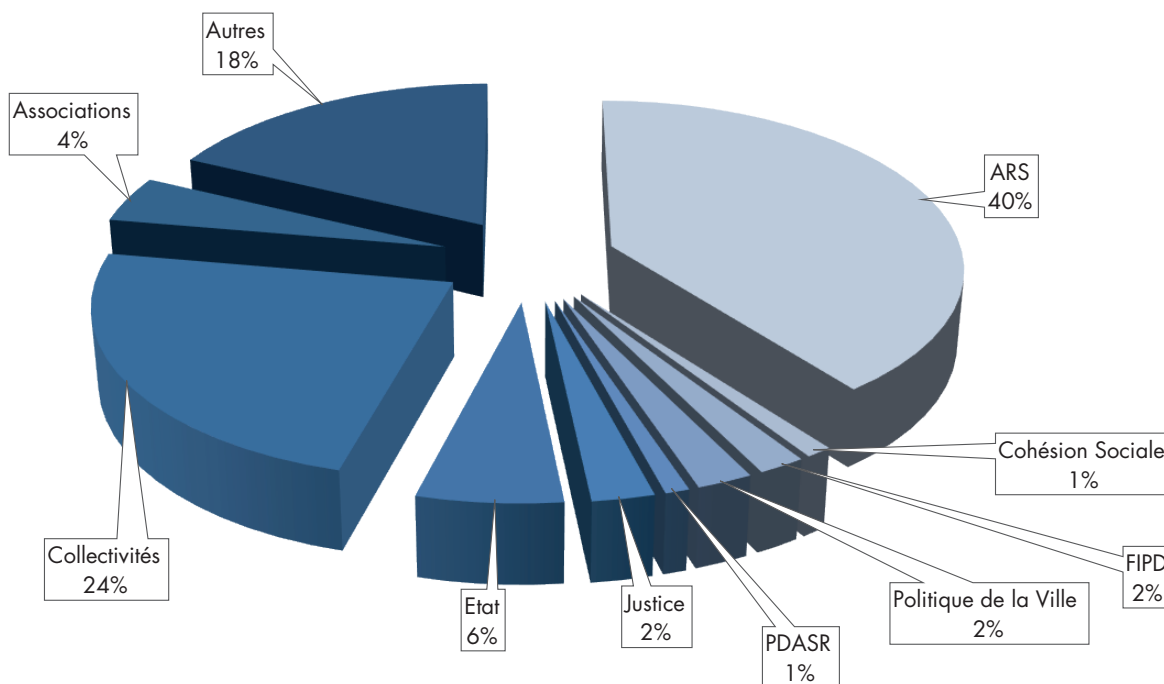
### Porteurs de projets

Porteur de projet	Nombre d'action
Associations	1044
Établissements scolaires	340
Collectivités territoriales	144
CSAPA/CAARUD	129
Forces de l'ordre	36
Autres	88
<b>Total</b>	<b>1781</b>



### 3.4. L'importance des cofinancements

#### Part de cofinancement des actions



Conformément à l'instruction annuelle accompagnant la délégation de crédits, les actions ne pouvant être financées à plus de 80% par les crédits de la MILDECA, elles sont largement cofinancées.

En montant, les premiers co-financeurs des actions sont les ARS (40%) et les collectivités locales (24%).

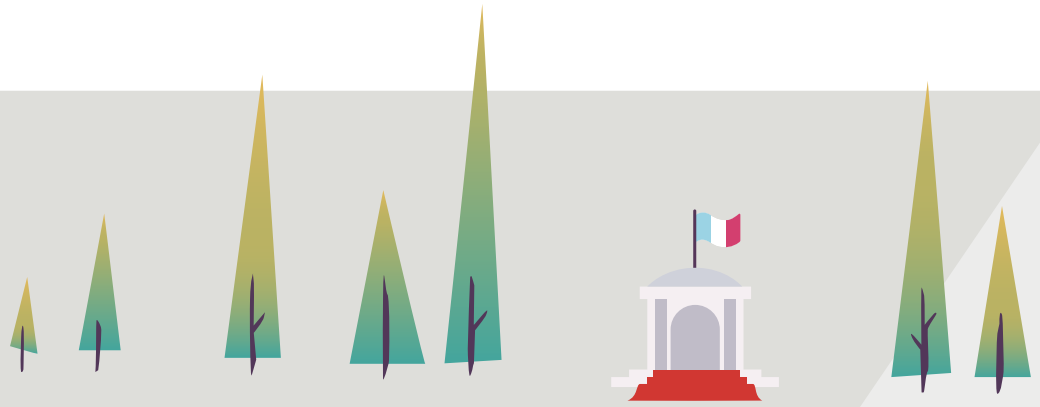
### 3.5. Reconstitution et évaluation des actions d'une année sur une autre

61% des actions sont des actions qui avaient déjà été financées l'année précédente (58% en 2017). Ainsi 49% des actions sont donc des nouveaux projets.

La capacité à soutenir de nouvelles actions est dépendante de la vitalité des porteurs de projets locaux que sont souvent les associations.

Néanmoins, il reste indispensable d'interroger la pertinence des actions déjà engagées, au regard des orientations nationales et des enjeux locaux, et d'en évaluer l'efficacité.

33% des départements ont organisé l'évaluation d'une ou plusieurs actions, par un service de la préfecture, la DDCSPP, l'ARS ou la DSDEN principalement. Dans les autres départements, si l'obligation pour les porteurs de projets de joindre, à une demande de renouvellement d'action, un bilan apportant l'assurance de sa réalisation, est, semble-t-il bien respectée, elle ne peut suffire à mesurer la pertinence un an plus tard, ni son impact sur les bénéficiaires.



# SYNTHÈSE NATIONALE

# SYNTHÈSE NATIONALE

Les dotations régionales annuelles sont modulées en fonction de différents critères :

- Une enveloppe forfaitaire par région qui prend en compte la dimension régionale ;
- Le nombre de départements couverts, qui prend en compte la dimension départementale ;
- L'étendue de la population principalement ciblée par la prévention (moins de 20 ans) ;
- La population jeune âgée de 17 ans concernée par les usages quotidiens de tabac, réguliers de cannabis et des ivresses répétées.

RÉGIONS	DOTATION INITIALE (CP)		DOTATION COMPLÉMENTAIRE		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Auvergne Rhône Alpes	917 922	917 922	57 000		974 922	917 922
Bourgogne Franche Comte	403 091	403 091			403 091	403 091
Bretagne	403 000	403 000			403 000	403 000
Centre Val De Loire	322 000	322 000			322 000	322 000
Corse	86 000	86 000	650	650	86 650	86 650
Grand Est	776 000	747 277			776 000	747 277
Hauts De France	745 000	745 000			745 000	745 000
Île-De-France	1 500 700	1 500 700	24 426	24 426	1 525 126	1 525 126
Normandie	415 000	415 000			415 000	415 000
Nouvelle Aquitaine	746 000	746 000			746 000	746 000
Occitanie	726 492	726 492	4 500	4 500	730 992	730 992
Pays De La Loire	425 000	425 000			425 000	425 000
Paca	573 900	575 000	57 000	57 000	630 900	632 000
Guadeloupe (Dont 15K€ Saint Martin)	95 561	95 561			95 561	95 561
Guyane	90 000	83 960			90 000	83 960
La Réunion	160 000	160 000			160 000	160 000
Martinique	90 000	87 000			90 000	87 000
Mayotte	50 000	50 000			50 000	50 000
<b>TOTAL RÉGIONS</b>	<b>8 525 666</b>	<b>8 489 003</b>	<b>143 576</b>	<b>86 576</b>	<b>8 669 242</b>	<b>8 575 579</b>

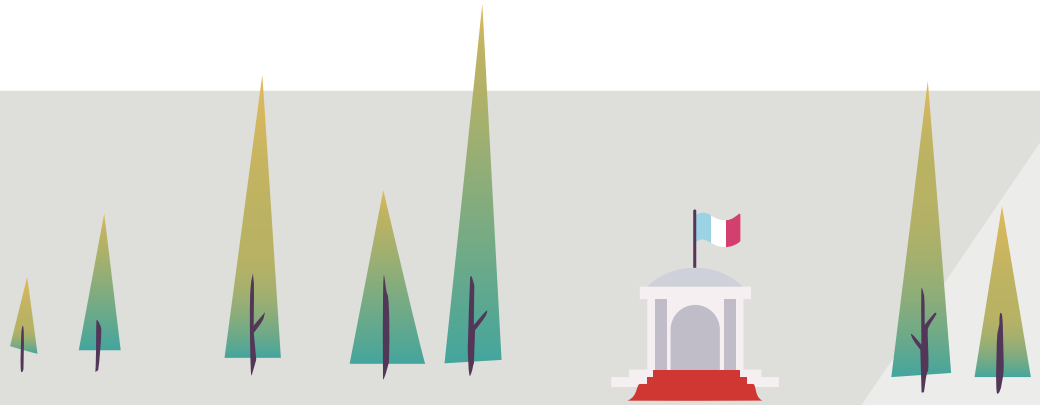
Les éléments de synthèse présents ci-après se fondent sur les éléments déclaratifs fournis par les chefs de projets des préfectures de département et de région. Ainsi des écarts peuvent exister avec les restitutions CHORUS.

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements – synthèse nationale

	Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>7 995 223</b>	<b>28%</b>
<b>Prévention</b>	<b>4 388 098</b>	<b>55%</b>
Milieu scolaire	2 134 023	49%
Enseignement supérieur	146 384	3%
Milieu festif	926 178	21%
Milieu professionnel	226 061	5%
Addictions sans produit	160 874	4%
Autres	794 578	18%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>	<b>1 151 866</b>	<b>14%</b>
Public sous-main de justice	823 342	71%
Délinquance et entrée dans le trafic	165 750	14%
Conduites dopantes et médicaments	42 921	4%
Tabac et boissons alcoolisées	119 853	10%
<b>Populations vulnérables</b>	<b>1 545 153</b>	<b>19%</b>
Populations en errance	740 236	48%
Jeunes consommateurs	324 928	21%
Soutien à la parentalité	180 355	12%
Femmes	117 277	8%
Autres	182 357	12%
<b>Formation</b>	<b>488 661</b>	<b>32%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>	<b>247 344</b>	<b>3%</b>
<b>Autres</b>	<b>174 101</b>	<b>2%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>	<b>20 692 939</b>	<b>72%</b>
ARS	8 201 675	40%
Cohésion sociale (DDCS)	221 266	1%
FIPD	392 331	2%
Politique de la ville	462 858	2%
PDASR	200 482	1%
Justice	516 506	2%
Etat (autres)	1 204 221	6%
Collectivités territoriales	4 881 595	24%
Associations	916 899	4%
Autres	3 695 106	18%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>28 688 162</b>	<b>100%</b>







# SYNTHÈSES RÉGIONALES

# AUVERGNE RHÔNE-ALPES

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>CRÉDITS MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>921 922</b>	<b>35%</b>
<b>Prévention</b>		<b>599 872</b>	<b>65%</b>
	Milieu scolaire	339 181	57%
	Enseignement supérieur	5 114	1%
	Milieu festif	67 810	11%
	Milieu professionnel	37 000	6%
	Addictions sans produit	6 150	1%
	Autres	144 617	24%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>85 670</b>	<b>9%</b>
	Public sous-main de justice	63 750	74%
	Délinquance et entrée dans le trafic	6 000	7%
	Conduites dopantes et médicaments	6 500	8%
	Tabac et boissons alcoolisées	9 420	11%
	Populations vulnérables	129 200	14%
<b>Populations en errance</b>		<b>19 500</b>	<b>15%</b>
	Jeunes consommateurs	24 500	19%
	Soutien à la parentalité	12 200	9%
	Femmes	12 500	10%
	Autres	60 500	47%
<b>Formation</b>		<b>32 700</b>	<b>25%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>24 480</b>	<b>3%</b>
<b>Autres</b>		<b>50 000</b>	<b>5%</b>
<b>COFINANCEMENTS</b>		<b>1 693 102</b>	<b>65%</b>
ARS		719 018	42%
Cohésion sociale (DDCS)		43 850	3%
FIPD		28 100	2%
Politique de la ville		42 784	3%
PDASR		2 336	0%
Justice		11 117	1%
Etat (autres)		79 952	5%
Collectivités territoriales		367 042	22%
Associations		73 660	4%
Autres		325 243	19%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>2 615 024</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2018 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Allier	44 500	27 188	38%	8	75%
Cantal	30 422	26 087	46%	7	29%
Haute-Loire	42 500	141 723	84%	13	63%
Puy-de-Dôme	59 500	49 164	45%	8	50%
Ain	72 500	202 070	74%	24	54%
Ardèche	58 500	280 613	83%	11	100%
Drôme	69 500	149 910	69%	8	75%
Haute-Savoie	63 500	139 869	69%	13	85%
Isère	152 500	210 055	58%	13	85%
Loire	66 500	75 460	53%	20	55%
Rhône	156 500	359 321	70%	19	72%
Savoie	55 500	31 642	36%	11	73%
Région	50 000	-	0%	5	NC
<b>Total</b>	<b>921 922</b>	<b>1 693 102</b>	<b>65%</b>	<b>160</b>	<b>68%</b>

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales en 2018

- Valence (26) : formation d'adultes relais sur les problématiques liées aux addictions.
- Ville de Grenoble (38).
- Grenoble Alpes Métropole (38).
- Saint-Etienne métropole (Ville de Saint-Etienne, Vallée de l'Ondaine et vallée du Gier et Reonnais Agglomération) (42): formation action des acteurs locaux de quartiers politique de la ville.
- Commune nouvelle d'Annecy (74) : prévention des conduites addictives auprès des jeunes scolarisés.
- Ville de Cluses (74) : prévention des conduites addictives auprès des enfants en école primaire

### Zoom sur

#### Ville de Fontaine (38), lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2018

Projet « Bien vivre à Fontaine sans consommation excessive », piloté par l'Espace santé et le service de prévention de la délinquance et médiation, sur la période 2018-2020.

Subvention MILDECA de 82 200€, participation de la commune de Fontaine de 266 375 €.

Objectif général : prévenir les consommations excessives (alcool, drogues, tabac) chez les jeunes de 14 à 25 ans.

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser et informer les vendeurs et les consommateurs
- Former les professionnels du terrain
- Contribuer à faire changer les regards sur l'alcool, le tabac, le cannabis chez les jeunes et leur entourage.

Axes de travail du projet :

- Axe 1 : Temps de sensibilisation des commerçants et des autres points de vente ;
- Axe 2 : Formation des acteurs de la commune ;
- Axe 3 : Temps d'information et d'échange en direction des familles ;
- Axe 4 : Campagne de communication grand public « changer les regards sur l'alcool, le tabac, le cannabis »;
- Axe 5 : Temps d'information et d'échanges en direction des jeunes.

# BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>396 000</b>	<b>41%</b>
<b>Prévention</b>		<b>201 698</b>	<b>51%</b>
	Milieu scolaire	159 532	79%
	Enseignement supérieur	-	0%
	Milieu festif	30 546	15%
	Milieu professionnel	4 620	2%
	Addictions sans produit	3 000	1%
	Autres	4 000	2%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>65 735</b>	<b>17%</b>
	Public sous-main de justice	41 735	63%
	Délinquance et entrée dans le trafic	13 000	20%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	11 000	17%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>62 917</b>	<b>16%</b>
	Populations en errance	14 000	22%
	Jeunes consommateurs	17 408	28%
	Soutien à la parentalité	10 943	17%
	Femmes	18 770	30%
	Autres	1 796	3%
<b>Formation</b>		<b>17 150</b>	<b>27%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>3 500</b>	<b>1%</b>
<b>Autres</b>		<b>45 000</b>	<b>11%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>573 065</b>	<b>59%</b>
ARS		224 238	39%
Cohésion sociale (DDCS)		-	0%
FIPD		8 000	1%
Politique de la ville		-	0%
PDASR		11 414	2%
Justice		14 585	3%
Etat (autres)		39 801	7%
Collectivités territoriales		173 064	30%
Associations		31 809	6%
Autres		70 154	12%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>969 065</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2018 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Côte d'Or	51 700	125 637	71%	10	80%
Nièvre	30 000	95 406	77%	21	57%
Saône-et-Loire	64 000	40 610	42%	31	16%
Yonne	45 000	62 415	62%	14	71%
Doubs	65 400	197 019	75%	58	34%
Haute-Saône	38 100	-	0%	31	82%
Jura	31 500	32 507	51%	18	44%
Territoire-de-Belfort	25 300	19 471	43%	44	59%
Région	45 000	NC	NC	5	NC
<b>Total</b>	<b>396 000</b>	<b>573 065</b>	<b>64%</b>	<b>232</b>	<b>55%</b>

### Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales

- Besançon (25) : convention sur les soirées étudiantes du jeudi.
- Ville de Nevers (58) : actions dans les quartiers politique de la ville.
- Cosne sur Loire (58) : actions dans les quartiers politique de la ville.

# BRETAGNE

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>403 000</b>	<b>28%</b>
<b>Prévention</b>		<b>202 480</b>	<b>50%</b>
	Milieu scolaire	88 480	44%
	Enseignement supérieur	11 500	6%
	Milieu festif	80 200	40%
	Milieu professionnel	13 800	7%
	Addictions sans produit	-	0%
	Autres	8 500	4%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>89 000</b>	<b>22%</b>
	Public sous-main de justice	81 600	92%
	Délinquance et entrée dans le trafic	-	0%
	Conduites dopantes et médicaments	5 000	6%
	Tabac et boissons alcoolisées	2 400	3%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>60 450</b>	<b>15%</b>
	Populations en errance	17 950	30%
	Jeunes consommateurs	14 000	23%
	Soutien à la parentalité	13 000	22%
	Femmes	5 500	9%
	Autres	10 000	17%
<b>Formation</b>		<b>51 070</b>	<b>84%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		-	<b>0%</b>
<b>Autres</b>		-	<b>0%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>1 058 793</b>	<b>72%</b>
ARS		165 550	16%
Cohésion sociale (DDCS)		-	0%
FIPD		12 000	1%
Politique de la ville		2 500	0%
PDASR		-	0%
Justice		40 642	4%
Etat (autres)		20 660	2%
Collectivités territoriales		237 669	22%
Associations		261 070	25%
Autres		318 702	30%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>1 461 793</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2018 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Côtes d'Armor	64 750	169 288	72%	86	89%
Finistère	92 750	379 829	80%	20	82%
Ille-et-Vilaine	102 980	370 517	80%	23	61%
Morbihan	62 520	108 663	63%	13	46%
Région	80 000	-	0%	8	38%
<b>Total</b>	<b>403 000</b>	<b>1 058 793</b>	<b>73%</b>	<b>86</b>	<b>63%</b>

### Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales

- Brest (29) : plan d'action en matière de lutte contre l'usage abusif d'alcool.
- Rennes (35) : plan de prévention des conduites à risques et de réduction des dommages liés aux consommations de produits psychoactifs.
- Vannes (56) : actions du CCAS de développement des compétences psychosociales auprès des collégiens.
- Lorient (56) : actions du CCAS envers les publics vulnérables.

# CENTRE-VAL DE LOIRE

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>321 999</b>	<b>27%</b>
<b>Prévention</b>		<b>205 656</b>	<b>64%</b>
	Milieu scolaire	148 476	72%
	Enseignement supérieur	500	0%
	Milieu festif	39 785	19%
	Milieu professionnel	2 000	1%
	Addictions sans produit	5 230	3%
	Autres	9 665	5%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>21 468</b>	<b>7%</b>
	Public sous-main de justice	7 000	33%
	Délinquance et entrée dans le trafic	500	2%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	13 968	65%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>53 785</b>	<b>17%</b>
	Populations en errance	45 400	84%
	Jeunes consommateurs	2 885	5%
	Soutien à la parentalité	500	1%
	Femmes	2 000	4%
	Autres	3 000	6%
<b>Formation</b>		<b>18 000</b>	<b>33%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>13 448</b>	<b>4%</b>
<b>Autres</b>		<b>9 642</b>	<b>3%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>892 021</b>	<b>73%</b>
	ARS	557 228	62%
	Cohésion sociale (DDCS)	6 000	1%
	FIPD	29 512	3%
	Politique de la ville	57 414	6%
	PDASR	5 174	1%
	Justice	1 862	0%
	Etat (autres)	52 821	6%
	Collectivités territoriales	29 556	3%
	Associations	44 314	5%
	Autres	108 140	12%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>1 214 020</b>	<b>100%</b>



## Crédits 2018 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
<b>Cher</b>	49 000	317 014	87%	18	67%
<b>Eure-et-Loir</b>	65 951	65 125	50%	12	50%
<b>Indre</b>	22 000	127 259	85%	5	80%
<b>Indre-et-Loire</b>	61 999	112 571	64%	11	50%
<b>Loiret</b>	70 000	166 088	70%	8	88%
<b>Loir-et-Cher</b>	31 049	37 804	55%	22	82%
<b>Région</b>	22 000	-	0%	4	75%
<b>Total</b>	<b>321 999</b>	<b>892 021</b>	<b>73%</b>	<b>80</b>	<b>70%</b>

### Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales

- Bourges (18) : prévention et réduction des risques dans le cadre du Printemps de Bourges.
- Communauté de communes du Grand Châteaudun (28) : information des professionnels et des parents sur l'usage excessif d'écrans.
- Ville de Tours (37) : prévention en milieu festif.
- Tours métropole (37) : formation des acteurs de 1<sup>er</sup> ligne.
- Jouée les Tours (37) : formation à destination des parents des quartiers sensibles.
- Communes rurales d'Indre et Loire (37) : mise en œuvre de la charte Label fête (prévention lors des fêtes et foires communales).
- Ville d'Orléans (45) : projet Noct'Ambules et charte des débitants de boisson.

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>86 000</b>	<b>75%</b>
<b>Prévention</b>		<b>47 000</b>	<b>55%</b>
	Milieu scolaire	7 500	16%
	Enseignement supérieur	7 500	16%
	Milieu festif	10 000	21%
	Milieu professionnel	-	0%
	Addictions sans produit	19 500	41%
	Autres	2 500	5%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>9 000</b>	<b>10%</b>
	Public sous-main de justice	9 000	100%
	Délinquance et entrée dans le trafic	-	0%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>30 000</b>	<b>35%</b>
	Populations en errance	10 000	33%
	Jeunes consommateurs	20 000	67%
	Soutien à la parentalité	-	0%
	Femmes	-	0%
	Autres	-	0%
<b>Formation</b>		-	<b>0%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		-	<b>0%</b>
<b>Autres</b>		-	<b>0%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>29 103</b>	<b>25%</b>
ARS		2 981	10%
Cohésion sociale (DDCS)		-	0%
FIPD		-	0%
Politique de la ville		-	0%
PDASR		4 000	14%
Justice		700	2%
Etat (autres)		2 000	7%
Collectivités territoriales		13 422	46%
Associations		-	0%
Autres		6 000	21%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>115 103</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2018 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Haute-Corse	30 000	13 500	31%	4	75%
Corse du Sud + région	56 000	15 603	22%	12	67%
<b>Total</b>	<b>86 000</b>	<b>29 103</b>	<b>24%</b>	<b>16</b>	<b>71%</b>

### Démarche concertée entre le chef de projet MILDECA et une collectivité territoriale

- Porto-Vecchio (2A): prévention en milieu festif en période estivale.

# GRAND-EST

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>683 878</b>	<b>30%</b>
<b>Prévention</b>		<b>247 551</b>	<b>36%</b>
	Milieu scolaire	137 638	56%
	Enseignement supérieur	3 000	1%
	Milieu festif	25 500	10%
	Milieu professionnel	29 900	12%
	Addictions sans produit	25 310	10%
	Autres	26 203	11%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>107 037</b>	<b>16%</b>
	Public sous-main de justice	90 407	84%
	Délinquance et entrée dans le trafic	9 750	9%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	6 880	6%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>238 086</b>	<b>35%</b>
	Populations en errance	107 705	45%
	Jeunes consommateurs	60 000	25%
	Soutien à la parentalité	14 500	6%
	Femmes	19 981	8%
	Autres	35 900	15%
<b>Formation</b>		<b>80 930</b>	<b>34%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>6 600</b>	<b>1%</b>
<b>Autres</b>		<b>3 674</b>	<b>1%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>1 569 693</b>	<b>70%</b>
ARS		243 802	16%
Cohésion sociale (DDCS)		36 540	2%
FIPD		28 240	2%
Politique de la ville		15 200	1%
PDASR		5 500	0%
Justice		10 300	1%
Etat (autres)		25 645	2%
Collectivités territoriales		198 114	13%
Associations		33 715	2%
Autres		972 637	62%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>2 253 571</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2018 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Bas-Rhin	125 000	44 699	26%	7	83%
Haut-Rhin	99 138	939 219	90%	17	59%
Aube	40 176	132 940	77%	10	33%
Haute-Marne	23 290	23 752	50%	10	20%
Marne	74 397	59 605	44%	23	30%
Ardennes	36 107	170 685	83%	9	83%
Meurthe-et-Moselle	88 972	112 319	0%	12	67%
Meuse	27 781	-	80%	13	54%
Moselle	113 580	79 020	41%	25	68%
Vosges	55 437	7 454	12%	20	45%
Région	-	-	-	0	0%
<b>Total</b>	<b>683 878</b>	<b>1 569 693</b>	<b>70%</b>	<b>146</b>	<b>54%</b>

### Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et collectivités territoriales

- Territoire de l'Argonne Ardennaise (Vouziers) (08) : dispositif d'accompagnement physique au premier rendez-vous, lors de l'entrée dans un protocole de soins, en l'absence de transports collectifs et du fait de l'éloignement des structures de soins.
- Ville de Troyes (10) : charte de la vie nocturne.
- Ville de Reims et de Vitry-le-François (51) : actions dans le cadre des contrats locaux de santé.

# HAUTS-DE-FRANCE

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>732 255</b>	<b>37%</b>
<b>Prévention</b>		<b>369 813</b>	<b>51%</b>
	Milieu scolaire	155 012	42%
	Enseignement supérieur	26 670	7%
	Milieu festif	32 945	9%
	Milieu professionnel	21 920	6%
	Addictions sans produit	17 193	5%
	Autres	116 073	31%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>126 875</b>	<b>17%</b>
	Public sous-main de justice	93 890	74%
	Délinquance et entrée dans le trafic	9 000	7%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	23 985	19%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>176 581</b>	<b>24%</b>
	Populations en errance	133 643	76%
	Jeunes consommateurs	10 500	6%
	Soutien à la parentalité	18 000	10%
	Femmes	13 726	8%
	Autres	712	0%
<b>Formation</b>		<b>51 886</b>	<b>29%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>7 100</b>	<b>1%</b>
<b>Autres</b>		<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>1 254 219</b>	<b>63%</b>
ARS		210 239	17%
Cohésion sociale (DDCS)		1 100	0%
FIPD		37 500	3%
Politique de la ville		4 000	0%
PDASR		5 600	0%
Justice		31 270	2%
Etat (autres)		206 996	17%
Collectivités territoriales		411 558	33%
Associations		70 835	6%
Autres		275 121	22%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>1 986 474</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2018 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Nord	229 464	433 033	68%	37	68%
Pas-de-Calais	171 100	276 147	62%	42	48%
Aisne	68 723	125 436	65%	27	59%
Oise	72 340	293 545	80%	15	60%
Somme	94 170	74 379	56%	12	83%
Région	96 458	51 679	35%	8	38%
<b>Total</b>	<b>732 255</b>	<b>1 254 219</b>	<b>65%</b>	<b>141</b>	<b>59%</b>

### Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et collectivités territoriales

- Lille (59) : groupe de travail « Lutte contre les addictions » dans le cadre du CLSPD.
- Beauvais, Compiègne, Meru, Noyon (60) : actions dans les quartiers politique de la ville.

#### Zoom sur

##### La Ville de Calais (62) lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2018

Subvention MILDECA de 120 000 €;

Financement de la Ville de Calais et de l'agglomération Grand Calais Terres et Mers de 31 080 €;

Financement CGET 5000€.

Contribution au plan communal de prévention des addictions pour la période 2018-2021, avec trois volets :

Volet information et communication :

- Développer les outils de communication ;
- Mobilisation des partenaires et recueil de la parole des habitants.

Volet formation et mise en réseau :

- Élaboration d'un plan de formation à destination des agents et des partenaires du territoire ;
- Création d'une « plateforme ressources » addictions.

Volet action auprès des jeunes :

- Respect de l'interdiction de vente aux mineurs de l'alcool et du tabac ;
- Octroi de labels et détermination des lieux « sans » ;
- Soutien aux programmes de développement de compétences psychosociales ;
- Accompagnement de la vie festive ;
- Développement des consultations jeunes consommateurs.

### Zoom sur

#### La Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre (59) lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2018

Subvention MILDECA de 54 044€ ;

Financement CAMVS de 54 044€.

Le projet pour la période 2018-2019 vise à :

- Accompagner la vie festive locale en prévenant l'abus de consommation de produits psychoactifs et la perte de contrôle dans leurs usages (notamment à l'occasion des soirées étudiantes) ;
- Élaborer un plan d'action comprenant la formation à destination des élus et des différentes catégories d'agents de la communauté d'agglomération et des communes membres concernées (agents des services de la culture, de la jeunesse et sport, de la sécurité et de la politique de la ville notamment) ;
- Proposer des formations et actions de sensibilisation à destination des partenaires locaux afin de proposer aux professionnels une montée en qualification et de favoriser le tissu partenarial local ; par l'inter-connaissance des acteurs et l'articulation entre les dispositifs et actions existantes ;
- Organiser des débats locaux, de conférences /débats citoyens ;
- Sensibiliser les débitants de boissons et de tabac.

### Zoom sur

#### La commune de Merville (59) lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2018

Subvention MILDECA 25 000 € ;

Financement Merville 8 400 € ;

Financement Conseil départemental Pas de Calais 5 500 € ;

Financement ARS 3 500 € ;

Financement organismes sociaux 6 100 € ;

Financement aide privée (fondation) 1 500€.

Un projet à l'échelle de la ville autour des axes suivants:

- La mise en place d'un groupe d'observation et d'analyse local mixte professionnels / élus ;
- Une campagne d'information/sensibilisation visant à informer le grand public de la volonté de la commune et de ses partenaires de mettre en œuvre un plan d'action visant à faire évoluer la situation locale.
- La mise en place des formations ou actions de sensibilisation à destination des partenaires locaux (collèges, maisons d'enfants, accueil de mineurs, animateurs, référent du centre social...) ;
- La mise en place de deux « semaines de prévention des conduites addictives avec la mise en œuvre d'actions ciblées sur les publics précités (enfants, jeunes, parents, professionnels en charge des publics...)».
- L'élaboration et la diffusion d'une charte de la vie nocturne avec l'ensemble des acteurs concernés : associations qui organisent des événements, commerçants, organisateurs de manifestations publiques...





## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>1 221 630</b>	<b>24%</b>
<b>Prévention</b>		<b>723 424</b>	<b>59%</b>
	Milieu scolaire	363 122	50%
	Enseignement supérieur	19 000	3%
	Milieu festif	94 227	13%
	Milieu professionnel	11 000	2%
	Addictions sans produit	66 650	9%
	Autres	169 425	23%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>107 999</b>	<b>9%</b>
	Public sous-main de justice	42 096	39%
	Délinquance et entrée dans le trafic	33 500	31%
	Conduites dopantes et médicaments	4 703	4%
	Tabac et boissons alcoolisées	27 700	26%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>279 302</b>	<b>23%</b>
	Populations en errance	178 600	64%
	Jeunes consommateurs	41 480	15%
	Soutien à la parentalité	24 382	9%
	Femmes	6 000	2%
	Autres	28 840	10%
<b>Formation</b>		<b>39 647</b>	<b>14%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>71 258</b>	<b>6%</b>
<b>Autres</b>		<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>3 896 188</b>	<b>76%</b>
ARS		1 262 233	32%
Cohésion sociale (DDCS)		19 000	0%
FIPD		6 000	0%
Politique de la ville		70 678	2%
PDASR		29 300	1%
Justice		9 000	0%
Etat (autres)		135 504	3%
Collectivités territoriales		1 812 415	47%
Associations		87 991	2%
Autres		464 067	12%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>5 117 818</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2018 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Essonne	83 300	1 155 517	93%	21	48%
Hauts-de-Seine	95 200	120 142	56%	29	72%
Paris	510 630	464 968	48%	36	88%
Seine-et-Marne	92 200	137 839	60%	24	46%
Seine-Saint-Denis	178 500	1 348 437	88%	19	68%
Val-de-Marne	83 300	172 994	67%	24	29%
Val-d'Oise	107 100	-	0%	17	47%
Yvelines	71 400	496 291	87%	40	53%
Région	-	-	-	0	-
<b>Total</b>	<b>1 221 630</b>	<b>3 896 188</b>	<b>76%</b>	<b>210</b>	<b>56%</b>

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales

- La Ville de Paris (75) et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (93) : actions de prévention de la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques ;
- Bourg-la-Reine (92) : diagnostic territorial pour améliorer la prévention ;
- Asnières-sur-Seine (92) : actions envers les publics vulnérables ;
- Chennevières-sur-Marne (94) : action de prévention en santé portée par le relai santé Canaverois ;
- Sucy-en-Brie (94) : action de sensibilisation sur les conduites à risque.

### Zoom sur

#### La commune de Rosny-sous-Bois (93) lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2018

Subvention MILDECA 30 500 € ;

Financement mairie de Rosny-sous-Bois 42 000€.

Conduire à l'échelle d'un territoire une action globale en direction des jeunes contre les consommations à risque d'alcool, de chicha et de tabac :

- encourager les initiatives et faire prendre conscience des risques et enjeux liés à la consommation d'alcool, de chicha, de tabac et de produits stupéfiants ;
- accompagner le public visé par les services jeunesse et tout le secteur en lien avec les enfants et les jeunes de 13 à 30 ans, ainsi que leur famille.

Trois axes complémentaires :

- formation et accompagnement des professionnels en contact avec les publics visés ;
- temps d'échange, de sensibilisation et d'information envers la population ;
- construction de dispositifs : temps événementiels et modules d'accompagnement.

# NORMANDIE

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>415 000</b>	<b>33%</b>
<b>Prévention</b>		<b>189 844</b>	<b>46%</b>
	Milieu scolaire	128 650	68%
	Enseignement supérieur	5 000	3%
	Milieu festif	30 766	16%
	Milieu professionnel	20 587	11%
	Addictions sans produit	4 841	3%
	Autres	-	0%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>129 120</b>	<b>31%</b>
	Public sous-main de justice	129 120	100%
	Délinquance et entrée dans le trafic	-	0%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>67 141</b>	<b>16%</b>
	Populations en errance	-	0%
	Jeunes consommateurs	29 967	45%
	Soutien à la parentalité	22 280	33%
	Femmes	-	0%
	Autres	14 894	22%
<b>Formation</b>		<b>4 752</b>	<b>7%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>20 143</b>	<b>5%</b>
<b>Autres</b>		<b>4 000</b>	<b>1%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>844 717</b>	<b>67%</b>
ARS		769 831	91%
Cohésion sociale (DDCS)		67 500	8%
FIPD		-	0%
Politique de la ville		-	0%
PDASR		-	0%
Justice		-	0%
Etat (autres)		-	0%
Collectivités territoriales		-	0%
Associations		-	0%
Autres		7 386	1%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>1 259 717</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2018 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Calvados	81 106	202 178	71%	8	100%
Manche	63 523	72 680	53%	11	77%
Orne	30 594	155 610	84%	18	75%
Eure	69 380	102 313	60%	16	41%
Seine-Maritime	156 625	311 936	67%	42	61%
Région	13 772	-	-	0	-
<b>Total</b>	<b>415 000</b>	<b>844 717</b>	<b>67%</b>	<b>95</b>	<b>71%</b>

## Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et collectivités territoriales

- Ville de Caen (14) : prévention en milieu festif lors des soirées du jeudi et du vendredi en centre-ville.

### Zoom sur

#### Cherbourg en Cotentin (50) lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2018

Subvention MILDECA 56 950 euros ;

Financement de la commune de Cherbourg en Cotentin 29 200€.

Plan « jeunes et consommations d'alcool, cannabis et tabac 2018-2020 » autour de deux volets :

Un volet information, communication et prise de conscience citoyenne :

- La constitution d'un comité d'expert pour assurer une co-construction du plan d'action ;
- Des formations adaptées pour les élus, les parents et les professionnels (animation, éducation, social, gérants de bars, tabac et discothèques) ;
- Des interventions en milieu scolaire ;
- Des conférences-débat tout public dans les lieux de proximité, à destination des familles et des jeunes.

Un volet visant à :

- Rappeler aux enfants et aux jeunes que c'est leur liberté qui est en jeu (motiver sur la liberté plutôt que sur la longévité) ;
- Rappeler ce que la société dit de ces consommations, en termes de cadre légal et de sanction comme en termes de soins et d'approches ;
- Rappeler aux adultes qui les entourent, qu'ils véhiculent des représentations et des stéréotypes qui peuvent inciter les jeunes à consommer ;
- Sécuriser l'environnement physique (valoriser les espaces sains et sûres).

# NOUVELLE-AQUITAINE

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>739 998</b>	<b>26%</b>
<b>Prévention</b>		<b>406 542</b>	<b>55%</b>
	Milieu scolaire	227 344	56%
	Enseignement supérieur	4 400	1%
	Milieu festif	105 848	26%
	Milieu professionnel	12 250	3%
	Addictions sans produit	6 500	2%
	Autres	50 200	12%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>101 641</b>	<b>14%</b>
	Public sous-main de justice	82 141	81%
	Délinquance et entrée dans le trafic	-	0%
	Conduites dopantes et médicaments	1 000	1%
	Tabac et boissons alcoolisées	18 500	18%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>159 503</b>	<b>22%</b>
	Populations en errance	51 700	32%
	Jeunes consommateurs	50 188	31%
	Soutien à la parentalité	12 000	8%
	Femmes	1 500	1%
	Autres	44 115	28%
<b>Formation</b>		<b>43 486</b>	<b>27%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>17 000</b>	<b>2%</b>
<b>Autres</b>		<b>11 826</b>	<b>2%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>2 117 075</b>	<b>74%</b>
	ARS	897 221	42%
	Cohésion sociale (DDCS)	34 100	2%
	FIPD	40 500	2%
	Politique de la ville	14 066	1%
	PDASR	69 716	3%
	Justice	157 585	7%
	Etat (autres)	124 169	6%
	Collectivités territoriales	314 737	15%
	Associations	85 162	4%
	Autres	379 819	18%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>2 857 073</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2018 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Dordogne	47 195	35 386	43%	22	73%
Gironde	133 894	293 187	69%	27	74%
Landes	44 195	26 800	38%	18	47%
Lot-et-Garonne	41 535	205 009	83%	14	43%
Pyrénées-Atlantiques	69 750	209 263	75%	26	58%
Corrèze	33 876	108 878	76%	13	100%
Creuse	19 898	51 578	72%	11	45%
Haute-Vienne	48 188	311 824	87%	20	55%
Charente	38 458	89 722	70%	8	50%
Charente Maritime	61 593	85 241	58%	10	70%
Deux-Sèvres	43 116	100 628	70%	13	69%
Vienne	55 434	405 561	88%	19	68%
Région	102 866	193 998	65%	3	100%
<b>Total</b>	<b>739 998</b>	<b>2 117 075</b>	<b>74%</b>	<b>204</b>	<b>66%</b>

### Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales

- Angoulême (16): actions de prévention primaire sur les dépendances ;
- La Rochelle (17): action « veille sur tes amis » ;
- Guéret (23): échanges dans le cadre du CLSPD ;
- Commune de Bergerac (24): mutualisation de compétences des professionnels et des moyens dans le champ médico-social ;
- Ville de Bordeaux (33): projet et label Bordeaux la nuit ;
- Ville de Limoges (87): prévention chez les publics en errance et les jeunes sur la voie publique.

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>708 231</b>	<b>32%</b>
<b>Prévention</b>		<b>429 511</b>	<b>61%</b>
	Milieu scolaire	189 371	44%
	Enseignement supérieur	-	0%
	Milieu festif	179 061	42%
	Milieu professionnel	30 684	7%
	Addictions sans produit	3 000	1%
	Autres	27 395	6%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>80 608</b>	<b>11%</b>
	Public sous-main de justice	41 608	52%
	Délinquance et entrée dans le trafic	15 500	19%
	Conduites dopantes et médicaments	17 500	22%
	Tabac et boissons alcoolisées	6 000	7%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>127 763</b>	<b>18%</b>
	Populations en errance	62 438	49%
	Jeunes consommateurs	28 000	22%
	Soutien à la parentalité	12 525	10%
	Femmes	14 600	11%
	Autres	10 200	8%
<b>Formation</b>		<b>43 855</b>	<b>34%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>14 455</b>	<b>2%</b>
<b>Autres</b>		<b>12 039</b>	<b>2%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>1 489 725</b>	<b>68%</b>
ARS		389 341	26%
Cohésion sociale (DDCS)		33 080	2%
FIPD		61 068	4%
Politique de la ville		18 800	1%
PDASR		56 860	4%
Justice		3 220	0%
Etat (autres)		123 845	8%
Collectivités territoriales		467 785	31%
Associations		98 274	7%
Autres		237 452	16%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>2 197 956</b>	<b>100%</b>



## Crédits 2018 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Aude	33 991	21 010	38%	8	63%
Gard	78 625	117 169	60%	14	64%
Hérault	95 363	430 475	82%	20	30%
Lozère	16 733	19 612	54%	5	60%
Pyrénées-Orientales	64 446	85 475	57%	18	67%
Ariège	26 398	340 127	93%	8	75%
Aveyron	32 941	119 712	78%	12	92%
Gers	21 301	43 617	67%	10	50%
Haute-Garonne	159 135	151 562	49%	52	52%
Hautes-Pyrénées	33 941	4 620	12%	12	50%
Lot	22 625	11 016	33%	8	0%
Tarn	44 355	92 845	68%	13	31%
Tarn-et-Garonne	37 714	52 485	58%	9	67%
Région	40 663	-	-	5	NC
<b>Total</b>	<b>708 231</b>	<b>1 489 725</b>	<b>69%</b>	<b>194</b>	<b>54%</b>

### Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales

- Millau (12) : action « Un cocktail ? Oui mais d'aventures et de sport ! »
- Mairie de Toulouse (31) : dispositif « fêtons plus, risquons moins » ;
- Toulouse métropole (31) : groupe de travail addictions dans le cadre du conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (65) : groupe de travail sur l'alcoolisation dans les fêtes de village ;
- Montpellier (34) : mise en place de TAPAJ notamment ;
- Mauguio (34) : échanges dans le cadre du CLSPD ;
- Communauté de communes des Aspres (66) ;
- Cahors et Figeac (46) : prévention de l'alcoolisation des jeunes lors des repas de classe, veilles de vacances scolaires ;
- Mairie d'Albi (81) ;
- Communauté de communes Ségala-Carmausin (81) ;
- Communauté de communes de Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron (82) : accompagnement des usagers enclins à des conduites à risques.

### Zoom sur

#### La communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée (34) lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2018

Subvention MILDECA 225 000 € ;

Financement CA de Béziers méditerranée 105 250 €.

Projet « Info sans intox » :

- Élaboration d'un plan de formation des élus et des agents municipaux, et actions de sensibilisation des partenaires locaux ;
- Programme de sensibilisation de la population aux risques liés à la consommation en intégrant les spécificités locales (fête, œno-tourisme...) ;
- Le développement de lieux « sans » (bar à jus, « soft Bodega » à la feria) et des expériences « sans » ;
- Accompagnement de la vie festive locale : sensibilisation des organisateurs d'événements, co-construction, appui et méthode (boîte à outil).

### Zoom sur

#### La commune de Montrabé (31) lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2018

Subvention MILDECA 35 000 € ;

Cofinancements du Conseil départemental et de la CAF.

Projet en direction des jeunes contre les consommations à risque d'alcool, de cannabis et de tabac :

- Démarche de sensibilisation des adultes au contact des jeunes (parents et professionnels) sur les addictions
- Construction d'un diagnostic local de la situation pour fournir aux décideurs locaux des éléments d'analyses de la problématique sur les consommations à risques et leurs effets ;
- Élaboration d'un discours public partagé, ciblé sur les jeunes et leur entourage qui sera fortement relayé au travers d'un dépliant local sur les actions utiles, du journal local, de débats, de réunions de professionnels (...)
- Construction d'un plan d'action local autour de :
  - La définition, en concertation avec les services de la préfecture et le parquet, d'actions ciblées visant à garantir le respect de l'interdiction de la vente aux mineurs de l'alcool et du tabac ;
  - La détermination de lieux « sans » ;
  - En partenariat étroit avec les équipes académiques, le soutien des programmes de développement des compétences psychosociales mis en œuvre par l'académie de Toulouse à Montrabé et plus largement, la coordination des actions de prévention en milieu scolaire dès lors qu'elles ont été évaluées positivement.
  - L'accompagnement de la vie festive et des événements associatifs (sensibilisation, mise à disposition de matériel de prévention, soutien logistique, organisation de maraudes).



# PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>578 200</b>	<b>23%</b>
<b>Prévention</b>		<b>295 900</b>	<b>51%</b>
	Milieu scolaire	79 350	27%
	Enseignement supérieur	-	0%
	Milieu festif	92 250	31%
	Milieu professionnel	42 300	14%
	Addictions sans produit	-	0%
	Autres	82 000	28%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>111 025</b>	<b>19%</b>
	Public sous-main de justice	63 025	57%
	Délinquance et entrée dans le trafic	48 000	43%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>116 525</b>	<b>20%</b>
	Populations en errance	67 500	58%
	Jeunes consommateurs	26 000	22%
	Soutien à la parentalité	23 025	20%
	Femmes	-	0%
	Autres	-	0%
<b>Formation</b>		<b>26 550</b>	<b>23%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>28 200</b>	<b>5%</b>
<b>Autres</b>		<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>1 907 462</b>	<b>77%</b>
ARS		787 466	41%
Cohésion sociale (DDCS)		3 600	0%
FIPD		86 000	5%
Politique de la ville		142 000	7%
PDASR		-	0%
Justice		87 025	5%
Etat (autres)		151 803	8%
Collectivités territoriales		475 401	25%
Associations		44 156	2%
Autres		130 011	7%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>2 485 662</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2018 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Alpes de Haute-Provence	20 000	24 180	55%	4	50%
Alpes-Maritimes	89 200	94 950	62%	0	100%
Bouches du Rhône	186 000	424 549	70%	20	80%
Hautes-Alpes	16 900	48 480	74%	10	30%
Var	82 500	327 148	80%	15	60%
Vaucluse	73 600	179 595	71%	11	73%
Région	110 000	-	0%	12	67%
<b>Total</b>	<b>578 200</b>	<b>1 907 462</b>	<b>79%</b>	<b>72</b>	<b>60%</b>

### Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales

- Agglomération Durance-Lubéron-Verdon (04) : dans le cadre du CISPD ;
- Agglomération de Gap-Tallard-Durance (05) : dans le cadre du CISPD ;
- Métropole Aix-Marseille-Provence (13) : déploiement de TAPAJ ;
- Ville d'Avignon (84) : milieu festif et charte de la vie nocturne.

#### Zoom sur

#### La ville de Nice (06) lauréate de l'appel à projet national MILDECA 2018

Subvention MILDECA 166 010 € ;

Financement de la Ville de Nice 211 610 € ;

Financement de l'ARS 22 000€ ;

Financement de la Région PACA 31 000€.

Plan d'action 2018-2020 destiné à lutter contre les consommations à risque d'alcool, de tabac et de cannabis des jeunes :

- Objectif 1. Information, communication et prise de conscience citoyenne :
  - Développer un langage commun et favoriser l'appropriation par les élus ;
  - Sensibiliser les services, les acteurs et les partenaires ;
  - Prise de parole publique et campagne de communication spécifique aux différentes cibles.
- Objectif 2 : Diminution de l'accessibilité des produits licites aux mineurs et assurer le respect des interdits protecteurs.
- Objectif 3 : Création d'un environnement protecteur notamment par l'identification de plusieurs lieux sans tabac (tels que les plages sans tabac).
- Objectif 4 : Accompagnement de la vie festive locale : label des établissements de nuit, conseil de la nuit.

# PAYS DE LA LOIRE

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>414 150</b>	<b>28%</b>
<b>Prévention</b>		<b>294 050</b>	<b>71%</b>
	Milieu scolaire	20 050	7%
	Enseignement supérieur	36 200	12%
	Milieu festif	110 300	38%
	Milieu professionnel	-	0%
	Addictions sans produit	3 500	1%
	Autres	124 000	42%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>38 600</b>	<b>9%</b>
	Public sous-main de justice	17 500	45%
	Délinquance et entrée dans le trafic	17 500	45%
	Conduites dopantes et médicaments	3 600	9%
	Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>69 500</b>	<b>17%</b>
	Populations en errance	22 300	32%
	Jeunes consommateurs	-	0%
	Soutien à la parentalité	16 000	23%
	Femmes	4 200	6%
	Autres	27 000	39%
<b>Formation</b>		<b>7 000</b>	<b>10%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>5 000</b>	<b>1%</b>
<b>Autres</b>		<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>1 050 377</b>	<b>72%</b>
ARS		725 016	69%
Cohésion sociale (DDCS)		30 996	3%
FIPD		17 000	2%
Politique de la ville		5 800	1%
PDASR		10 582	1%
Justice		21 950	2%
Etat (autres)		36 058	3%
Collectivités territoriales		146 301	14%
Associations		4 075	0%
Autres		52 599	5%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>1 464 527</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2018 ventilés par départements et en nombre de projets

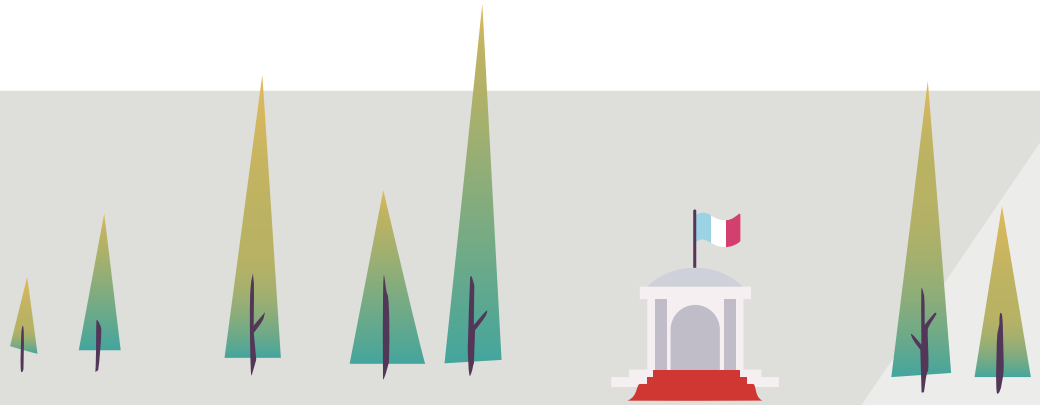
Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Loire-Atlantique	222 600	708 371	76%	21	86%
Maine-et-Loire	64 800	141 046	69%	11	82%
Mayenne	40 500	22 700	36%	8	88%
Sarthe	47 050	152 368	76%	13	54%
Vendée	33 200	25 892	44%	10	50%
Région	6 000	-	0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>414150</b>	<b>1050377</b>	<b>72%</b>	<b>63</b>	<b>72%</b>

### Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et les collectivités territoriales

- Angers (49) : projet « les Noxambules » équipe mobile de prévention et de réduction des risques intervenant en milieu festif sur l'espace public ;
- Nantes (44) : accompagnement de la vie nocturne et préservation de la tranquillité publique ;
- Le Mans Métropole (72) : prévention et réduction des risques envers les jeunes (communication, étudiants relais...) ; charte de la vie nocturne de la ville du Mans ;
- Allones, Coulaines, Sablé sur Sarthe (72) : actions dans le cadre des contrats locaux de santé ;
- Mairie de l'Île d'Yeu (85) : actions de réduction des risques à destination des estivants et des insulaires (clip, stand, flyers...)







# OUTRE-MER

# GUADELOUPE

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>65 560</b>	<b>19%</b>
<b>Prévention</b>		<b>17 542</b>	<b>27%</b>
	Milieu scolaire	17 542	100%
	Enseignement supérieur	-	0%
	Milieu festif	-	0%
	Milieu professionnel	-	0%
	Addictions sans produit	-	0%
	Autres	-	0%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>38 118</b>	<b>58%</b>
	Public sous-main de justice	28 500	75%
	Délinquance et entrée dans le trafic	5 000	13%
	Conduites dopantes et médicaments	4 618	12%
	Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>3 900</b>	<b>6%</b>
	Populations en errance	-	0%
	Jeunes consommateurs	-	0%
	Soutien à la parentalité	-	0%
	Femmes	3 000	77%
	Autres	900	23%
<b>Formation</b>		<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>Autres</b>		<b>6 000</b>	<b>9%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>277 894</b>	<b>81%</b>
ARS		87 000	31%
Cohésion sociale (DDCS)		3 000	1%
FIPD		2 000	1%
Politique de la ville		-	0%
PDASR		-	0%
Justice		119 100	43%
Etat (autres)		7 000	3%
Collectivités territoriales		24 136	9%
Associations		2 258	1%
Autres		33 400	12%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>343 454</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2018 ventilés en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Guadeloupe	65 560	277 894	81%	12	8%

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>87 500</b>	<b>15%</b>
<b>Prévention</b>		<b>37 600</b>	<b>43%</b>
	Milieu scolaire	15 000	40%
	Enseignement supérieur	-	0%
	Milieu festif	12 600	34%
	Milieu professionnel	-	0%
	Addictions sans produit	-	0%
	Autres	10 000	27%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>8 240</b>	<b>9%</b>
	Public sous-main de justice	240	3%
	Délinquance et entrée dans le trafic	8 000	97%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>12 500</b>	<b>14%</b>
	Populations en errance	-	0%
	Jeunes consommateurs	-	0%
	Soutien à la parentalité	-	0%
	Femmes	12 500	100%
	Autres	-	0%
<b>Formation</b>		<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>24 160</b>	<b>28%</b>
<b>Autres</b>		<b>5 000</b>	<b>6%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>482 595</b>	<b>85%</b>
ARS		193 411	40%
Cohésion sociale (DDCS)		10 000	2%
FIPD		-	0%
Politique de la ville		54 000	11%
PDASR		-	0%
Justice		-	0%
Etat (autres)		110 164	23%
Collectivités territoriales		81 622	17%
Associations		2 900	1%
Autres		30 498	6%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>570 095</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2018 ventilés en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Guyane	87 500	482 595	85%	10	60%

## Démarche concertée entre le chef de projet MILDECA et une collectivité territoriale

- Commune de Cayenne : projet « Mouché Déboulé » de prévention des risques liés à l'alcool au volant.

# LA RÉUNION

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>143 400</b>	<b>12%</b>
<b>Prévention</b>		<b>48 540</b>	<b>34%</b>
	Milieu scolaire	28 700	59%
	Enseignement supérieur	7 500	15%
	Milieu festif	12 340	25%
	Milieu professionnel	-	0%
	Addictions sans produit	-	0%
	Autres	-	0%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>22 730</b>	<b>16%</b>
	Public sous-main de justice	22 730	100%
	Délinquance et entrée dans le trafic	-	0%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>1 000</b>	<b>1%</b>
	Populations en errance	-	0%
	Jeunes consommateurs	-	0%
	Soutien à la parentalité	1 000	100%
	Femmes	-	0%
	Autres	-	0%
<b>Formation</b>		<b>69 210</b>	<b>6921%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>Autres</b>		<b>1 920</b>	<b>1%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>1 050 139</b>	<b>88%</b>
ARS		675 500	64%
Cohésion sociale (DDCS)		-	0%
FIPD		-	0%
Politique de la ville		-	0%
PDASR		-	0%
Justice		8 150	1%
Etat (autres)		45 367	4%
Collectivités territoriales		52 485	5%
Associations		76 680	7%
Autres		191 957	18%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>1 193 539</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2018 ventilés en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
La Réunion	143 400	1 050 139	88%	25	57%

### Zoom sur

#### La POSSESSION (974) lauréate de l'appel à projet MILDECA national 2018

Subvention MILDECA 161 000 € ;

Financement Ville de la Possession et CCAS 418 000€.

Plan d'action de lutte contre l'alcoolisme autour des deux volets :

- Volet Information, communication et prise de conscience citoyenne :
  - Une stratégie globale de communication : communication de proximité (quartiers, évènements, marché), stratégie de communication digitale, un «serious game» pour sensibiliser les jeunes (...)
  - Un réseau d'ambassadeurs santé (délégués de classe, associations, services publics), et les professionnels de l'accueil formés au repérage et à l'orientation ;
  - Développer les capacités individuelles des enfants et des parents par le déploiement du programme de soutien à la famille et à la parentalité ; le déploiement d'un programme sur les compétences psychosociales dans les crèches ; en accompagnant l'implantation du programme UNPLUGGED dans les collèges de la commune ...
- Volet contextualisation, mobilisation et structuration du plan d'actions local dont les axes sont :
  - Faire respecter l'interdiction de vente aux mineurs : former des acteurs économiques et la mise en place d'une charte du commerçant responsable ; renforcer la politique de restriction (arrêtés, contrôles), mobiliser les forces de l'ordre et les médias...
  - Encourager la détermination de lieux « sans » ;
  - Accompagner la vie festive locale, pour la rendre compatible avec les impératifs de tranquillité et de salubrité publiques grâce à une charte «Événements Sans alcool» avec les associations (avec labellisation).

# MARTINIQUE

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>87 000</b>	<b>14%</b>
<b>Prévention</b>		<b>45 000</b>	<b>52%</b>
	Milieu scolaire	3 000	7%
	Enseignement supérieur	20 000	44%
	Milieu festif	2 000	4%
	Milieu professionnel	-	0%
	Addictions sans produit	-	0%
	Autres	20 000	44%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>9 000</b>	<b>10%</b>
	Public sous-main de justice	9 000	100%
	Délinquance et entrée dans le trafic	-	0%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>8 000</b>	<b>9%</b>
	Populations en errance	-	0%
	Jeunes consommateurs	-	0%
	Soutien à la parentalité	-	0%
	Femmes	3 000	38%
	Autres	5 000	63%
<b>Formation</b>		<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>Autres</b>		<b>25 000</b>	<b>29%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>523 671</b>	<b>86%</b>
ARS		241 000	46%
Cohésion sociale (DDCS)		-	0%
FIPD		36 411	7%
Politique de la ville		35 616	7%
PDASR		-	0%
Justice		-	0%
Etat (autres)		42 436	8%
Collectivités territoriales		76 288	15%
Associations		-	0%
Autres		91 920	18%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>610 671</b>	<b>100%</b>



## Crédits 2018 ventilés en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Martinique	87 000	523 671	86%	14	36%

### Les démarches concertées entre les chefs de projets MILDECA et collectivités territoriales

- Commune de Fort de France : actions dans le cadre du CLSPD ;
- Commune du Lamentin : actions dans le cadre du CLSPD.

## Crédits 2018 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
<b>DOTATION MILDECA</b>	<b>(Type d'actions)</b>	<b>50 000</b>	<b>50%</b>
<b>Prévention</b>		<b>26 075</b>	<b>52%</b>
	Milieu scolaire	26 075	100%
	Enseignement supérieur	-	0%
	Milieu festif	-	0%
	Milieu professionnel	-	0%
	Addictions sans produit	-	0%
	Autres	-	0%
<b>Sécurité, tranquillité publique et loi</b>		<b>-</b>	<b>0%</b>
	Public sous-main de justice	-	0%
	Délinquance et entrée dans le trafic	-	0%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
<b>Populations vulnérables</b>		<b>9 500</b>	<b>19%</b>
	Populations en errance	9 500	100%
	Jeunes consommateurs	-	0%
	Soutien à la parentalité	-	0%
	Femmes	-	0%
	Autres	-	0%
<b>Formation</b>		<b>2 425</b>	<b>26%</b>
<b>Études, diagnostics et communication</b>		<b>12 000</b>	<b>24%</b>
<b>Autres</b>		<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>CRÉDITS ADDITIONNELS (Cofinancement des actions)</b>		<b>50 600</b>	<b>50%</b>
ARS		50 600	100%
Cohésion sociale (DDCS)		-	0%
FIPD		-	0%
Politique de la ville		-	0%
PDASR		-	0%
Justice		-	0%
Etat (autres)		-	0%
Collectivités territoriales		-	0%
Associations		-	0%
Autres		-	0%
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>		<b>100 600</b>	<b>100%</b>

## Crédits 2018 ventilés en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA en Euros	Cofinancements		Projets	
		Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Mayotte	50 000	50 600	50%	15	40%

## Les démarches concertées entre chef de projets MILDECA et collectivités territoriales

- Commune de Chirongui ;
- Commune de Dembeni.

### Zoom sur

#### Petite Terre (975) lauréate de l'appel à projet MILDECA national 2018

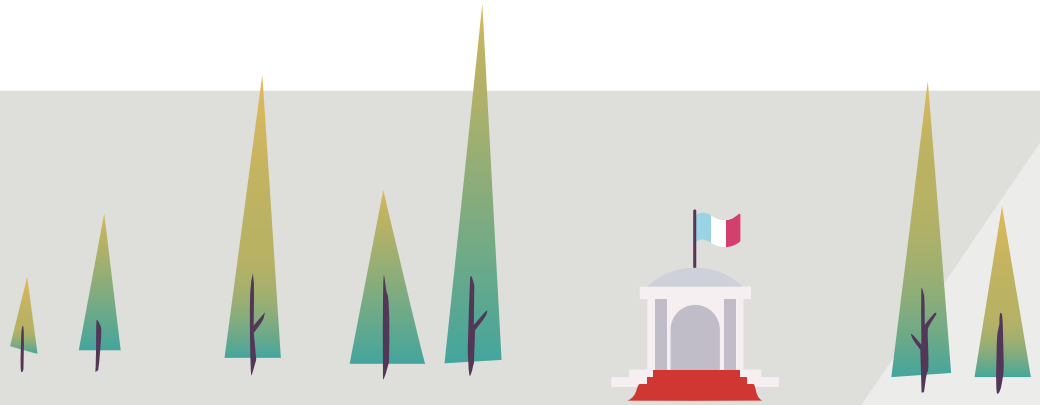
Subvention MILDECA 22 000 € ;

Financements de la communauté de commune de Petite Terre 1900€ et de la commune de Dzaoudzi-Labattoir 16 133 €.

Construction d'un projet de sensibilisation et de lutte contre les conduites addictives en direction des jeunes:

- Construction d'un diagnostic local sur les consommations à risques et leurs effets ;
- Une campagne d'information et de sensibilisation ciblée sur les jeunes et leur entourage, avec les partenaires associatifs associés dans la création de supports de prévention (supports vidéos, théâtre, prospectus...)





# ANNEXES



PREMIER MINISTRE



Le Président

NP/JFP/VR 2017- n° 311

Affaire suivie par :

Jean-François PONS, Secrétaire Général

Vincent ROUAULT, chargé de mission territorial

Tél. 01 42 75 69 95/57

[jean-francois.pons@pm.gouv.fr](mailto:jean-francois.pons@pm.gouv.fr)

[vincent.rouault@pm.gouv.fr](mailto:vincent.rouault@pm.gouv.fr)

Paris, le 18 décembre 2017

### **Mesdames et Messieurs les Préfets de région et de département**

#### **Mesdames et Messieurs les chefs de projets MILDECA**

Les niveaux de consommation des substances psychoactives, la fréquence des addictions avec ou sans substances, ainsi que l'importance et la gravité de leurs conséquences en termes de réussite académique, d'insertion, de santé, de sécurité et de tranquillité publiques –telles qu'illustrées par les données clés recensées en annexe 1-, nécessitent une action territoriale plus forte et davantage coordonnée entre les institutions, les professionnels et les associations. Le nouveau plan gouvernemental de mobilisation contre les addictions, qui sera arrêté à la fin du premier trimestre 2018 et couvrira la période 2018-2022, traduira ce nouvel élan de la politique publique.

L'exercice 2018 constitue donc pour vos territoires une année de transition, entre les orientations du plan gouvernemental 2013-2017 et celles qui seront portées par le nouveau plan. Vos appels à projets de la campagne 2018 devront, en fonction des spécificités de votre territoire, combiner des priorités de nature :

1. Populationnelle, afin de protéger les enfants, les jeunes, les populations les plus vulnérables et exposées aux risques : en situation de handicap ou de précarité, population sous-main de justice, population en errance, jeunes en risque d'entrée dans le trafic etc...
2. Épidémiologique, pour tenir compte des prévalences d'usage les plus élevées : tabac, alcool et cannabis ;
3. Territoriale, pour favoriser les bassins de vie ou espaces particulièrement concernés par les consommations : zones d'éducation prioritaires ; zones de sécurité prioritaires ; quartiers politique de la ville ; lieux ou rassemblements festifs, en milieu urbain comme rural.

Dans ce cadre, vos choix de projet pourront s'inscrire en priorité au sein de quatre orientations :

1. Prévenir les conduites addictives dès le plus jeune âge, en particulier par le renforcement des compétences psychosociales et l'aide à la parentalité. En effet, les risques, tant au plan sanitaire que social, auxquels sont exposés les jeunes, et en particulier à l'adolescence, notamment du fait de la précocité des consommations, doivent faire l'objet d'une vigilance particulière dès le plus jeune âge ;

2. Favoriser le repérage précoce, l'accompagnement et, le cas échéant, l'orientation des personnes faisant usage de substances psychoactives (en particulier les plus jeunes) par les professionnels des champs éducatif, sportif, sanitaire et social à leur contact, afin de prévenir le développement de conduites addictives et de réduire les risques et dommages ; formaliser les partenariats entre ces professionnels de première ligne et ceux pouvant constituer un recours (CJC, maisons des adolescents, CSAPA...) ;
3. Mieux accompagner la vie nocturne festive et favoriser au plus près des territoires une gestion collective des risques sanitaires et des troubles à l'ordre public associés, tant en milieu rural (milieux festifs alternatifs type **free party**) qu'en milieu urbain (promotion des démarches type charte de la vie nocturne, prévention itinérante, partenariat avec les SIUMPSS et bureaux des élèves dans l'enseignement supérieur) ;
4. Favoriser l'observation locale des conduites addictives et renforcer les actions de formation des adultes encadrants et professionnels aux contacts du public.

En ce qui concerne les adolescents, je vous invite en particulier à investir très fortement les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) déployés au sein des établissements scolaires du second degré. Ils constituent en effet les cadres idoines pour construire ou stabiliser des liens entre acteurs et de coordonner les actions et interventions qu'ils peuvent initier en milieu scolaire.

Par ailleurs, les porteurs de projet pourront être invités à privilégier des modalités d'intervention selon la logique de l'« aller vers » : par exemple, l'organisation de maraudes en centre-ville lors de soirées étudiantes, ou à l'occasion d'événements festifs, notamment en mobilisant des services civiques ; des actions « hors les murs » des établissements porteurs du projet pour toucher les publics jeunes ou des publics isolés, ne fréquentant pas ou que très peu les établissements, structures et lieux institutionnels de la prévention ou de la réduction des risques etc...

D'une manière générale, je souhaite voir votre action privilégier l'élaboration de programmes coordonnés d'accompagnement des bénéficiaires sur la durée et dans le cadre de parcours de protection et de prise en charge globaux et transversaux.

Vous trouverez en annexe 2 des précisions concernant les modalités pratiques des appels à projet 2018. L'annexe 3 détaille le partenariat cadre avec le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation dans lesquels vous pouvez inscrire les actions partenariales, principalement orientées autour de deux thématiques : l'accompagnement des publics, exposés à la délinquance ou à la récidive du fait de la consommation de produits psychoactifs (principalement dans le dispositif TAPA) ; la prévention de l'entrée ou du maintien dans les trafics de produits stupéfiants.

Votre positionnement institutionnel et le montant des crédits dont vous disposez m'incitent également à vous demander de porter votre effort sur des projets intersectoriels et innovants, les crédits MILDECA étant par nature interministériels et essentiellement destinés à impulser et expérimenter.

Pour accompagner votre action au quotidien, j'ai souhaité mettre à votre disposition sur le site de la MILDECA une « boîte à outils »<sup>1</sup>. Cet outil évolutif, qui sera progressivement enrichi des travaux engagés à l'occasion de la construction du futur plan gouvernemental, comprend notamment :

- un appui normatif : bilan d'activité du réseau territorial, nomenclature et guide des actions éligibles, rôle du chef de projet et coordonnées du réseau des partenaires locaux (média-teurs milieu festif, proviseurs vie scolaire etc...) ;
- un appui méthodologique : guide et modèles de conventions pluriannuelles d'objectifs, guide et outils d'instruction et d'évaluation des projets proposés à une subvention etc... ;
- un appui opérationnel : valorisation et modélisation des actions et bonnes pratiques identifiées localement.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé des difficultés éventuelles concernant l'application de cette circulaire et vous assure, Mesdames et Messieurs les Préfets de région et de département, Mesdames et Messieurs les chefs de projets MILDECA, de mon soutien total dans la mise en œuvre de votre action au bénéfice de la lutte contre les drogues et les conduites addictives.

**Nicolas PRISSE**

---

<sup>1</sup> <http://www.drogues.gouv.fr/laction-publique/une-boite-outils-accompagner-laction-chefs-de-projet>

# L'ACTION DANS LES TERRITOIRES

## BILAN D'ACTIVITÉ 2018

Région :

Département :

### Le pilotage de l'action MILDECA dans le territoire

1. Des COPIL sur les sujets MILDECA ont-ils eu lieu en 2018 (au niveau régional et/ou départemental) ?

Composition des COPIL :

A quelles dates ont-ils eu lieu en 2018 ?

2. Qui prend l'initiative d'organiser ces COPIL ?

Le cabinet du préfet :

Un autre service de la préfecture :

La DDCS :

Un autre service :

3. Travaillez-vous plus spécifiquement avec certaines collectivités territoriales (autour d'un projet ou d'une thématique liée à la lutte contre les drogues et les conduites addictives) ?

Lesquelles ?



### Appels à projets sur fonds MILDECA :

Votre appel à projet MILDECA était-il mutualisé avec un autre AAP ?

Si oui, lequel ?

Une plateforme de dépôt des dossiers par voie électronique a-t-elle été utilisée ?

Si oui laquelle (KEEO, démarches simplifiées, plateforme projet ARS/OR2s, autre...) ?

**Dotation départementale :** €

**Répartition entre les départements** (à remplir par le CDP régional) :

Département : Dotation : €

Département : Dotation : €

Département : Dotation : €

Département : Dotation : €

Département : Dotation : €

Département : Dotation : €

**Enveloppe régionale, Dotation :** €

Préciser les projets régionaux financés :

**Dotation régionale globale** (à remplir par le CDP régional): €

### Les actions financées

Tableau excel à compléter

Notice en annexe

**Quelles actions financées par les crédits MILDECA ont fait l'objet d'une évaluation** (par vos services ou un autre service type ARS...) ?

# ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES DE REPRODUCTION DANS LE RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

**Un chiffre clef** (un chiffre que vous pensez illustratif de votre action) :

**Un fait marquant en 2018** (un phénomène émergent, un nouveau sujet relayé par les acteurs du territoire ou les médias, la construction d'un nouveau partenariat...) :

Description :

Illustration : image / photo / article de presse :

**Une action emblématique de la MILDECA dans le territoire en 2018 :**

Description :

Illustration : Image / photo :

## Focus

Les actions menées en 2018 pour faire respecter la loi relative à l'encadrement de la publicité et de la vente d'alcool et de tabac (interdiction de vente aux mineurs, application de la réglementation happy hours, obligations d'affichages, encadrement des horaires d'ouverture...) :

Description :

Illustration : image/photo :





MILD  
&CA

Mission interministérielle  
de lutte contre les drogues  
et les conduites addictives

[drogues.gouv.fr](http://drogues.gouv.fr)

